Envoyé en préfecture le 26/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le
ID : 009-210901278-20240424-2024_12_D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024 12

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 24 avril 2024

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, FOURNIÉ Arièle, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOUBIES Sébastien, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etait excusé :
Etait absent :
Procuration :
Secrétaire de séance : CARLES Monique.

Date de convocation :
21 avril 2024
Date d'affichage :
21 avril 2024

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LE LAC DE MONDELY

Monsieur le Maire, intéressé par l'ordre du jour ne peut participer ni aux débats ni au vote. Il est employé par le Syndicat Mixte de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze.

Monsieur le Maire donne la présidence de cette séance à sa première adjointe Madame Fournié et, il quitte la salle.

Madame Fournié rappelle au conseil Municipal que le Syndicat Mixte de l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Lèze (SMAHVL) cherche des financements pour entretenir et moderniser ses infrastructures et a sollicité EDF Renouvelables pour créer un projet de panneaux photovoltaïques flottants sur le lac de Mondély.

Le Conseil Municipal, sceptique et, au fur et à mesure des rencontres avec le SMAHVL et d'EDF Renouvelables, défavorable à ce projet, a décidé ce jour de prendre une délibération pour officialiser sa position qui est contre ce projet. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve cette décision.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 0

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

CARLES Monique
Secrétaire de séance

FOURNIE Ariéle
1er ADJOINT

MAIRIE DE GABRE (ARIEGE)

Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 24 avril 2024 et publiée le 24 avril 2024